

Prénom et Nom _____

Adresse _____

Nationalité _____

Date de naissance _____

Tél. privé _____

Natel _____

Profession _____

E-mail _____

Assurance accident _____

Assurance responsabilité civile _____

Il GI DOJANG-GENEVE n'est pas responsable en cas d'accident survenu pendant les entraînements, les stages et les compétitions. Chaque membre doit avoir sa propre assurance accident et responsabilité civile.

Prénom et Nom du représentant légal pour les mineurs _____

Profession _____ Natel _____

Comment avez-vous connu IL GI DOJANG-GENEVE?

- GHI Affiche à l'université Cours d'été Bouche à oreille
 Internet Stand/Démonstration Autres: _____

A remplir avec un des membres du comité.

Je désire m'abonner pour les cours de Taekwondo + armes adultes 1 année
 Armes adultes pour une durée de 1 semestre
 Taekwondo enfants + ____ mois

Je dois prendre le passeport sportif suisse (20.-) Je devrai prendre la licence suisse 2009 (40.-)

Je désire prendre le passeport sportif français (30.-) Je désire prendre la licence française 09-10 (50.-)

Je suis étudiant(e) dans l'établissement suivant: _____

Je bénéficie d'un rabais de 25% sur la cotisation, car j'habite avec: _____

Je m'engage à verser la somme de: _____.- avant le: _____

Coordonnées virement bancaire et postale:

Adresse : IL GI DOJANG-GENEVE, 1205 GENEVE. **IBAN : CH680900000177944452**

Compte postale : 17-794445-2

Date: _____ Signature: _____ Signature du représentant légal pour les mineurs: _____

La signature atteste non seulement de la validité du présent contrat effectué avec Il Gi Dojang-Genève, mais également que vous avez pris connaissance du règlement intérieur (figurant au verso) et que vous engagez à le respecter. Le paiement de la cotisation doit être effectué dans un délai légal de 30 jours après la date d'inscription. Pour les personnes désirant payer la cotisation en 2 fois, la demande doit être formulée par écrit auprès du comité avec motif valable. Si la demande est accordée, le délai légal de paiement est de 30 jours pour le 1^{er} versement et de 60 jours pour le 2^{ème} versement après la date d'inscription.

À remplir après échéance du 1^{er} contrat

Je désire renouveler mon contrat pour les cours de	<input type="checkbox"/> Taekwondo + armes adultes	pour	<input type="checkbox"/> 1 semestre
	<input type="checkbox"/> Armes adultes		<input type="checkbox"/> ____ mois
	<input type="checkbox"/> Taekwondo enfants		
Je m'engage à verser la somme de: _____.- avant le: _____			
Date: _____		Signature: _____	

IL GI DOJANG-GENEVE / REGLEMENT INTERIEUR

1. Chaque début d'entraînement commence par le salut au Maître.
2. Le pratiquant doit respecter le lieu d'entraînement ainsi que les vestiaires et les toilettes.
3. L'alcool, la cigarette, la drogue sont strictement interdits dans le Dojang, l'exclusion est immédiate.
4. La tenue "dobok" doit être propre et repassée.
5. Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés.
6. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux est interdit.
7. Une fois l'entraînement commencé, demander l'autorisation du professeur avant de quitter la salle.
8. Informer le comité en cas d'absence prolongée ou d'arrêt définitif.
9. Celui qui arrive en retard doit saluer le Maître et effectuer l'échauffement avant de rejoindre l'équipe.
10. Les nouveaux venus qui arrivent d'une autre école doivent présenter un certificat ou un diplôme reconnu avant d'être autorisé à porter leur ceinture. Ceci, quel que soit le niveau excepté si le pratiquant est de passage.
11. Le passage de grade est payant et se fera une ou deux fois dans l'année.
12. Si le Maître est en retard, l'élève le plus gradé donne l'échauffement.
13. Le Maître est seul responsable du déroulement du cours.
14. L'accès au cours n'est possible que si le dossier est complet et la cotisation réglée.
15. Aucun remboursement des cotisations, même partiel, ne sera effectué un mois après la date d'inscription.
16. Tous les adhérents doivent être couverts par une assurance personnelle en cas d'accidents, ainsi que par une assurance responsabilité civile privée.
17. La responsabilité du Maître se limite uniquement au Dojang (salle d'entraînement) et aux heures des cours (ni avant les horaires indiqués, ni après), ainsi qu'aux stages et compétitions ayant lieu à l'extérieur du Dojang.
18. Les parents doivent s'assurer de la présence du Maître avant de s'en aller et doivent être à l'heure pour récupérer leurs enfants.
19. Le certificat médical à la pratique et à la compétition du Taekwondo et Hapkido est obligatoire et doit être remis en même temps que la fiche d'inscription.
20. Le pratiquant est responsable de déclarer tout autre problème physique pouvant intervenir pendant l'entraînement.
21. Pour le cours d'armes, le nunchaku doit être en mousse. Les nunchakus en bois, aluminium (ou autre métal), plastique dur, etc. sont formellement prohibés dans la salle.
22. Pour le cours d'armes, l'élève est responsable de sa propre sécurité, mais également de celle des autres (éviter d'exécuter ses techniques si des personnes sont trop proches, ne pas se déplacer dans la salle sans regarder, etc.) Le cours d'armes est destiné à une recherche artistique et non pas au combat. Les élèves ne sont en aucun cas autorisés à se battre entre eux avec leurs armes, même pour s'amuser (sauf si cela fait partie de leur chorégraphie).
23. La présence à l'assemblée générale de l'association du membre ou d'un de ses représentants est obligatoire.
24. Toute personne inscrite ou désirant s'inscrire s'engage à respecter ce règlement dans sa totalité et sans condition.